

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Le vingt-sept mars deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 16 mars 2017

Présents : 13

Votants : 17

Etaient présents : Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA, Karin VALLET, Antoine DUPERRON, Jean-François DESCHAMPS et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Jordan LEGRAND pouvoir à Annie PRIEUR, Françoise DENEUVE pouvoir à Catherine MERLEN
Pascal KNOBELPSIESS pouvoir à Didier LEROY et Christine HAIMET pouvoir à Florence PIHA

Absente excusée : Véronique LOUET.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Finances** :
Compte Administratif 2016,
Compte de Gestion 2016,
Affectation des résultats de l'exercice 2016,
Budget Primitif 2017,
Taux d'imposition des taxes directes locales 2017,
Participations financières aux Syndicats Intercommunaux 2017,
- **Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité,**
- **Tirage au sort des jurés d'assises 2018,**
- **Questions diverses.**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

Avant de traiter les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur René GAMARD (01/05/1916 – 18/03/2017), maire de Belbeuf de 1977 à 1983, a été inhumé le jeudi 23 mars dernier et donne lecture de l'hommage qu'il lui a rendu au terme de cette cérémonie :

« Au terme de cette célébration, permettez-moi, en mon nom personnel, au nom du conseil municipal et au nom de tous les belbeuviens de vous rendre hommage Monsieur GAMARD pour

l'importance de votre implication dans la vie de notre commune, et votre regard subtil sur les choses de la vie.

Sous votre impulsion, notre commune a connu un développement innovant, rapide, et ouvert sur l'amélioration de la vie de nos concitoyens.

Instituteur, directeur de notre école primaire, votre action va tout naturellement vers les enfants et les jeunes.

Vous faites le constat qu'il manque une cantine et c'est ainsi que sous votre instigation, elle sera créée à la fin des années 60, afin de faciliter, entr'autre, la vie des enfants de nos hameaux.

Au moment des vacances, il n'y a rien pour occuper les enfants, alors vous créez bénévolement, aidé de votre famille, une garderie pour emmener les enfants en balades, les occuper avec des activités récréatives. De votre action, naîtra le centre aéré d'aujourd'hui.

De 1959 à 1971, secrétaire de mairie, en parallèle à votre activité d'instituteur à Belbeuf, vous encouragez vivement les belbeuviens à s'organiser et à créer des associations, vous êtes le moteur de la vie associative de notre commune.

C'est ainsi que naîtront par exemple, l'AOB, le Foyer Rural, avec la construction du bâtiment que nous connaissons tous, et la création de l'association du Foyer Rural, dénommée tout récemment Belbeuf SLC (Sport Loisirs et Culture).

Le point d'orgue de votre vie publique, Monsieur GAMARD sera votre mandat de maire de 1977 à 1983.

Au cours de ce mandat, vous avez, entr'autre, avec votre conseil municipal :

- *procédé à l'électrification des cloches de notre église pour, comme vous aimiez à le dire « redonner une âme à notre village »,*
- *créé la bibliothèque municipale dans les locaux de la mairie, et le bulletin municipal destiné à informer nos administrés,*
- *acheté la 1ère voiture pour les besoins des services communaux (une réelle innovation), et créé le parking « poids lourds » de la rue des Canadiens,*
- *démarré le processus du réseau d'assainissement,*
- *aménagé le terrain de sport avec vestiaires, avec l'aide de nombreux bénévoles de notre commune, et édifié le terrain de tennis extérieur,*
- *fait l'acquisition de terrains destinés à la création d'une place au centre de notre commune,*
- *édifié le groupe scolaire Maurice Genevoix qui restera le plus beau témoignage de votre efficacité avec votre conseil municipal, et tout cela en 6 ans seulement.*

Dans le souci de favoriser le renouveau des idées et des projets, vous ne sollicitez pas le renouvellement de votre mandat, mettant ainsi un terme à votre vie publique à Belbeuf en 1983, mais pas à votre vie à Belbeuf, vous restez actif au sein du monde associatif, toujours prêt à aider avec vos précieux conseils, votre expérience, votre sagesse et votre mémoire.

Toutes les réalisations auxquelles vous avez contribué sont toujours en place à ce jour, preuve s'il en fallait, de votre clairvoyance et de votre vision à long terme de l'aménagement de notre commune, au bénéfice de nous tous.

Après ce trop bref rappel de ce qu'a été votre implication pour Belbeuf, permettez-moi, Monsieur GAMARD, de dire à votre famille et à celles et ceux de vos amis qui vous ont accompagné durant votre longue vie, toute la reconnaissance de notre commune.

Monsieur GAMARD, nous garderons de vous, le souvenir d'un belbeuvien investi et efficace, soucieux de l'intérêt général, dévoué à la cause de sa commune, sachant de surcroit trouver ces compromis qui font avancer le débat et la délibération.

Pour tout ce que nous vous devons, permettez-moi de vous dire, au nom de la commune de Belbeuf et de ses habitants: MERCI.

Au revoir Monsieur GAMARD »

Une minute de silence est alors observée à la mémoire de Monsieur René GAMARD

DÉLIBÉRATIONS :

I. DONS EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a bénéficié de deux dons aux cours des dernières semaines :

- premier don, celui qu'a fait Madame Jacqueline LORY, domiciliée à Belbeuf, Chemin des Plans Gards, qui a offert 2 grands chandeliers, lesquels seront déposés dans l'église de Belbeuf.
- deuxième don, celui qu'a fait Monsieur Jacques DEVOS, artiste-peintre, invité d'honneur du salon de peinture qui s'est tenu à la salle des fêtes, du 10 au 12 mars dernier, qui a offert une peinture intitulée « Poses » qui sera exposée dans les locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ces dons qui font désormais partie du patrimoine communal et remercie très sincèrement Madame Jacqueline LORY et Monsieur Jacques DEVOS pour leur générosité.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2016, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	2 006 616,55€
Dépenses	1 611 140,89€
Excédent de clôture	395 475,66€

Section d'investissement :

Recettes	376 015,21€
Dépenses	293 378,03€
Excédent de clôture	82 637,18€

Restes à réaliser :

Recettes	-
Dépenses	321 229,66€

Le Compte Administratif 2016, avec un total de recettes de 2.006.616,55 € et un total de dépenses de 1.611.140,89 € nous permet cette année d'affecter 400.000,00 € à la section d'investissement, soit une capacité d'autofinancement (CAF) représentant 20 % de notre budget

de fonctionnement. Ce ratio extraordinaire dans un contexte économique et politique particulièrement dégradés, nous permet de garantir notre indépendance et de préserver notre capacité à continuer d'investir librement.

Les autres ratios du compte administratif 2016 sont également bons, comparés à ceux des collectivités de même taille que la nôtre. Les charges de personnel nettes restent inférieures à 50 % de nos couts de fonctionnement totaux.

Compte-tenu d'un report de 51.734,94 € à la fin de l'année 2015, il nous reste 47.210,60 € à reporter au budget pour 2017.

Au niveau de l'endettement, avec une dette en capital de 769.901,44 € au 31 décembre 2016, le ratio d'endettement par habitant est inférieur à 330 €/habitant, montant inférieur de plus de 50 % à la moyenne d'endettement des communes de taille similaire à la nôtre. Un ratio supplémentaire qui démontre notre indépendance budgétaire et notre capacité à investir dans de nouveaux projets structurants pour notre commune.

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Laurent MAS, délibère sur le Compte Administratif dressé par Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- ARRETE LES RÉSULTATS DÉFINITIFS tels que résumés ci-dessus,

Que le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITÉ**.

III. COMPTE DE GESTION 2016

Après :

- Avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,
- S'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ**, le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Excédent à fin 2015	51 734,94€
Excédent de l'exercice 2016	395 475,66€
Excédent cumulé à fin 2016	447 210,60€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 **A L'UNANIMITÉ**, comme suit :

Au compte 1068 en section d'investissement	400 000,00€
Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement	47 210,60€

Après affectation, la section d'investissement présente un solde excédentaire de : 560 271,99€

V. BUDGET PRIMITIF 2017

La réunion du conseil municipal de ce soir est consacrée quasi-exclusivement aux questions financières :

- l'approbation du compte administratif 2016, d'une part.
- l'approbation du budget primitif 2017, d'autre part.

Le budget qui est soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents, au cours de plusieurs réunions préparatoires : commission travaux, commission des finances et examen en réunion « toutes commissions ».

En ce qui concerne la gestion financière, le nerf de la guerre pour porter nos projets, nous avons la volonté de conserver une situation financière saine, sans augmenter les taux d'imposition, même si des défis importants nous attendent toujours dans la gestion des communes.

En 2017, pour la 16^{ème} année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale sur les feuilles d'impôts locaux.

L'endettement de la commune est inférieur à 330 euros/habitant, un niveau inférieur de 50% au taux d'endettement moyen des communes de taille similaire à la nôtre.

Soyez surs que nos projets et notre action tiennent compte du contexte économique, nous adaptons notre train de vie. C'est le prix à payer pour pouvoir poursuivre notre action dans les années à venir. Nous avons déjà appliqué cette règle, et nous continuerons à l'appliquer aussi longtemps qu'il le faudra.

Les chantiers pour 2017 ne manquent pas, notamment en matière de rénovation du patrimoine communal, les chantiers qui verront plus précisément le jour cette année, touchent :

- les écoles en premier lieu. Je vous rappelle que la part la plus importante du budget communal concerne les affaires scolaires, plus de 40 % du budget, soit de l'ordre de 800 K€. Cette année, dans le cadre du développement numérique à l'école, 2 salles (pour commencer) seront équipées de tableaux numériques interactifs.
- deuxième chantier d'importance, celui de l'église et du cimetière. En 2016, l'église a montré des maux qui doivent être traités urgemment. C'est le cas de la toiture et par voie de conséquence, de la présence de points d'humidité anormaux. C'est un chantier onéreux pour lequel nous pourrions compter sur l'aide budgétaire de l'Etat, du Département et de la Métropole, ce qui rendra l'opération tout à fait supportable pour la commune. Le cimetière n'a pas encore été agrandi, comme je vous l'avais annoncé l'an passé, un point

de réglementation est venu retarder ce dossier. Cependant, le terrain est maintenant acheté, l'acte d'acquisition est signé depuis le 13 février 2017.

- troisième chantier important, celui de la piste « piétons-vélos » qui reliera le centre de notre village au lycée Galilée. C'est un dossier porté par la Métropole du fait des transferts de compétences. Les acquisitions foncières sont en cours de réalisation.
- la maison des associations fera l'objet de menus travaux d'entretien au niveau de sa toiture, mais il ne faut pas nous « voiler la face », la maison des associations et la salle des fêtes sont de vieux bâtiments qu'il faudra, un jour, remplacer. Ces deux bâtiments ont bénéficié d'un lifting pour 10 à 15 ans qui arrive à son terme.
- la salle de sports a fêté ses 20 ans en 2016. Elle devra faire aussi l'objet de travaux importants notamment au niveau de la toiture dont le zinc posé lors de sa construction est particulièrement dégradé.
- la mise aux normes d'accessibilité des locaux recevant du public, de même que celles, liées aux nouvelles normes de conformité vont se poursuivre.
- enfin, sur le plan de l'environnement et des espaces verts, il nous est désormais interdit d'avoir recours aux produits phytosanitaires. Comme vous avez déjà pu le constater en 2016, notre environnement change, de moins en moins « net » au niveau des trottoirs et de leurs bordures. Cette évolution est meilleure pour la biodiversité (flore et faune). Il est bien entendu que si votre binette est attirée par les herbes du domaine public, ne la freinez pas, au contraire. Comme d'habitude, nous continuerons à fleurir notre village malgré les dégradations régulières et inadmissibles.

Les subventions allouées aux associations feront l'objet d'un examen complémentaire et seront attribuées lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Comme déjà dit précédemment, les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2017, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le budget primitif 2002.

A titre d'information, je vous informe que les taux maximum pour l'année 2017, à ne pas dépasser, à savoir :

Produits	Taux maximum pour l'année 2017 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2016	Taux proposés par la commune en 2017
Taxe d'habitation	53.18%	10.42%	10.42%
Foncier bâti	64.04%	21.47%	21.47%
Foncier non bâti	118.93%	72.51%	72.51%

Après explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demande au conseil de prononcer l'approbation du budget primitif pour 2017, lequel est équilibré en dépenses et en recettes à :

Pour la section de fonctionnement à : 1 969 596,60 €

Pour la section d'investissement à : 1 075 779,59 €

FONCTIONNEMENT - BP 2017

DÉPENSES			RECETTES		
.11	CHARGES DE GESTION GENERALE	534 800,00 €		70 PRODUITS DES SERVICES	140 000,00 €
.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 036 500,00 €		73 IMPOTS ET TAXES	1 535 325,00 €
65	AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	149 700,00 €		74 DOTATION, SUBV. ET PARTICIPATIONS	188 686,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	61 500,00 €		75 AUTRES PROD.DE GESTION COURANTE	25 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €		76 PROUITS FINANCIERS	6 375,00 €
.22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €		.13 ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €
.023	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	186 596,60 €		.002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	47 210,60 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 969 596,60 €		TOTAL GENERAL DES RECETTES	
				1 969 596,60 €	

INVESTISSEMENT - BP 2017

DÉPENSES			RECETTES		
.001	DEFICIT REPORTÉ	0,00 €		1068 AFFECTATION RÉSULTAT	400 000,00 €
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL	160 000,00 €		.021 VIR. A LA SECTION FONCTIONNEMENT	186 596,60 €
21/23	IMMOBILISATIONS	594 549,93 €		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILIES	30 000,00 €
	RESTES A REALISER	321 229,66 €		13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	278 373,00 €
				10 DOTATIONS ET FONDS DIVERS	3 500,00 €
				27 AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	17 038,00 €
				.001 EXCEDENT REPORTÉ	160 271,99 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 075 779,59 €		TOTAL GENERAL DES RECETTES	
				1 075 779,59 €	

Le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITÉ** le budget primitif pour l'année 2017, de même que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- | | |
|---------------------|--------|
| - Taxe d'habitation | 10,42% |
| - Foncier bâti | 21,47% |
| - Foncier non bâti | 72,51% |

VI. PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes :

- Syndicat intercommunal RPA du plateau Est : 1730,00 €
- Syndicat du lycée Galilée : 16 586,00 €
- Syndicat du RAMIPER : 1718,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITÉ** les participations aux Syndicats Intercommunaux. Ces participations seront réglées par fiscalisation.

VII. OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

S'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes ne disposant pas d'un DR (dispositif de recueil), et demande qu'un service soit au moins proposé sur le plateau Est de Rouen.

VIII. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2018

En vue de l'établissement de la liste des jurés d'assises pour l'année 2018, six personnes sont tirées au sort sur la liste électorale, à savoir :

N° 1520 – PIERARD Patricia
Née le 6 janvier 1964 à ARRAS (62)
30, route de Paris

N° 995 – LAGRASTA épouse SIROI Josette
Née le 5 décembre 1944 à PONCHARRA (38)
1, rue Aux Sœurs

N° 217 – BOUILLÉ Philippe
Né le 28 janvier 1957 à CAEN (14)
96, route de Paris

N° 1347 – MERCHER David
Né le 24 juillet 1972 à ANGERS (49)
16, route de Paris

N° 1051 – LE GUIGAN épouse DELANOS Monique
Née le 23 avril 1933 à BIHOREL (76)
19, rue des Canadiens

N°306 – CAMPION Laurent
Né le 2 février 1966 à ELBEUF (76)
26, impasse des Ancolies

A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.